

LE PROGRAMME LEADER OUEST CORNOUAILLE - 2009-2015 -

Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale



■ « LE PROGRAMME LEADER EST UN PROGRAMME EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT RURAL »

Il est inclus dans la Politique Agricole Commune, dans le « pilier » développement rural. Il est financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). L'autorité de gestion nationale du programme est le Ministère de l'Agriculture.

Le nouveau programme LEADER reprend les grands principes de l'initiative communautaire LEADER+ qui se déroulait sur la période 2002-2008. L'objectif de ce programme est d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective à plus long terme. Il vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable.

LEADER s'appuie sur une conception du développement rural fondée sur le rapprochement et l'établissement de liens entre acteurs, activités et composantes du territoire.

La démarche Leader peut être analysée selon sept spécificités :

- * **L'approche territoriale** : définir une politique de développement à partir des réalités d'un territoire ;
- * **L'approche ascendante** : encourager la prise de décision au niveau local ;
- * **L'approche partenariale et le groupe d'action locale (GAL)** : association des acteurs privés et publics du territoire et des différents secteurs de l'économie rurale ;
- * **L'innovation (caractère pilote)** : création d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé, nouvelle forme d'organisation, nouveau marché...
- * **L'approche intégrée et multisectorielle** : coordination des actions et projets prévus dans les plans d'actions locales dans un ensemble cohérent et pertinent pour le territoire ;
- * **La mise en réseau et la coopération entre territoires** ;
- * **Le financement et la gestion de proximité.**

L'Agence Ouest Cornouaille Développement était chargée, pour la période 2002-2008, de la gestion du programme européen Leader +.

Plus de 140 projets ont été accompagnés, générant un investissement de plus de 4M€ sur le territoire, sur la thématique générale de la valorisation des ressources naturelles et culturelles.

L'ouest Cornouaille est l'un des 15 territoires bretons ayant été retenus pour le programme LEADER sur la période 2009-2015.

Le programme a démarré au printemps 2009.

L'idée directrice est de : « favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en valorisant durablement les ressources locales ».





■ « LA STRATEGIE TERRITORIALE LEADER OUEST CORNOUAILLE »

« Favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en valorisant durablement les ressources locales »

Les objectifs stratégiques issus du diagnostic de territoire et des enjeux identifiés :

- 1 - Intégrer l'approche environnementale dans les projets du territoire ;
- 2 - Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différentes vocations du territoire ;
- 3 - Maintenir la diversité des profils de population, aussi bien permanente que touristique.

Trois principes transversaux :

- 1 - Gérer durablement ;
- 2 - Valoriser les ressources ;
- 3 - Structurer les réseaux.

Trois axes déclinés en 8 fiches actions :

Axe 1 - Préserver et valoriser le cadre de vie qui fait l'identité et l'attractivité du territoire : un territoire qui agit pour la qualité environnementale

Action 1 – Gérer et valoriser le patrimoine naturel

- * Une stratégie globale de valorisation du patrimoine naturel ;
- * Connaître pour mieux comprendre ; diffuser les connaissances ;
- * Services et compétences liés à l'environnement, la gestion des espaces naturels.

Action 2 – Faire vivre le patrimoine culturel

- * Compléter le plan de valorisation et en faire la promotion ;
- * Améliorer l'offre muséographique et la mise en réseau des équipements ;
- * Favoriser l'ouverture et l'animation des lieux patrimoniaux ainsi que l'émergence d'évènements ;
- * Favoriser la préservation et la transmission du patrimoine vivant (langue bretonne, savoir-faire, liens trans-générationnel...).

Action 3 – Développer un tourisme durable

- * Offrir un cadre de vie et de vacances de qualité environnementale ;
- * Promouvoir le développement durable dans les établissements touristiques : augmenter le nombre d'établissements avec un écolabel ; étudier de nouveaux modèles de fonctionnement ; formation et information des professionnels ;

- * Développer et promouvoir une offre de produits touristiques de découverte du pays, respectueux de l'environnement, disponibles toute l'année ; mise en réseau des professionnels du tourisme et des autres acteurs du territoire.

Axe 2 - Encourager l'utilisation économe des ressources et faire émerger de nouvelles filières locales, de nouveaux partenariats

Action 4 – Optimiser les ressources

- * Nouvelles filières pour la création de ressources en énergie, éco-matériaux (développement de la filière bois, du biogaz...) ;
- * Déplacements doux, transports (moins de voiture, plus de vélo...) ;
- * Gestion eau, énergie, espace.

Axe 3 - Promouvoir l'économie et les services de proximité

Action 5 – Garder une agriculture diversifiée

- * Producteurs en vente directe et circuits courts alimentaires ;
- * Diversifier l'accueil à la ferme ;
- * Approvisionnement local de la restauration collective.

Action 6 – Soutenir les activités culturelles

- * Mise en place d'une politique culturelle concertée, diversifiée et cohérente à l'échelle communautaire voire intercommunautaire ;
- * Favoriser la diversité de l'offre culturelle en termes de pratiques et de diffusion ;
- * Favoriser la création et la créativité locales ; Créer des liens entre activités culturelles et les autres secteurs d'activités.

Action 7 – Améliorer l'accès aux services de proximité

- * Nouveaux services à la population : actions relativement transversales ayant un lien avec les ressources du territoire : environnement, patrimoine, culture, tourisme, agriculture, énergie...
- * Nouveaux services pour les acteurs économiques : mutualisation de moyens, nouvelles formes d'organisation du travail ; Renforcer les réseaux d'acteurs, les regroupements de moyens par secteur géographique ou d'activité ;
- * L'aide à la création ou le développement de micro-entreprises dans les domaines du programme, pour des démarches de progrès par rapport à l'environnement ;
- * Formations relatives à des actions menées dans le cadre du programme.

Action 8 - Coopération

- * Une action transversale, sur l'une des thématiques de notre programme, avec un autre territoire rural organisé, en France ou en Europe.

■ « LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME »

Le programme est lancé officiellement le 27 mars 2009, lors de l'assemblée générale de l'A OCD. Les projets peuvent être programmés jusqu'à la fin de 2014 pour être terminés avant l'été 2015. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire dans les commissions thématiques : tourisme, culture, environnement / ressources locales.



La procédure

* Le projet peut émerger d'une commission de travail, être porté par plusieurs acteurs ou par un individu, une structure publique ou associative. Il doit être en cohérence avec la stratégie territoriale. L'objectif des projets doit être lié à la création d'un nouveau produit, d'un nouveau service, d'une nouvelle activité dans la région. Le caractère innovant ou pilote de l'opération est un critère de sélection.

* **Le porteur de projet prend contact avec l'A OCD** pour finaliser le projet, rédiger le dossier de subvention, rechercher les financements. Le projet doit être éligible à l'un des dispositifs du Programme de Développement Rural National.

* **L'aide européenne est conditionnée par l'accord d'un autre cofinancement public** ; l'autofinancement d'un maître d'ouvrage public est considéré comme un cofinancement.

* Lorsque le dossier est complet, il subit une instruction réglementaire par la DDTM.

* Il passe ensuite en comité de programmation ; c'est-à-dire qu'il est examiné par le conseil d'administration de l'A OCD qui décide de le sélectionner ou non (celui-ci se réunit environ tous les 3 mois).

* S'il est accepté, une convention est alors passée entre le bénéficiaire, l'A OCD et les services de l'Etat concernant le versement des fonds européens.

* **La subvention sera versée sur présentation de justificatifs de dépenses** : donc après réalisation. Un acompte est possible.



Financement des projets

* Les gros investissements immobiliers sont écartés d'office.

* Leader concerne davantage les micro-projets (inférieurs généralement à 50 000 €).

* **Les dépenses éligibles sont plutôt d'ordre « immatériel »** : études, expertises, conseils, ingénierie, animation, coordination, création d'emploi, projets pilotes, outils d'information, communication, aménagements légers, petit matériel.

* **L'aide du FEADER** sera calculée à partir des cofinancements publics obtenus ; **elle doit représenter 55 % de l'aide publique**. Une part minimum de 20 % d'autofinancement sera demandée sur la dépense totale.

* L'enveloppe FEADER attribuée à l'Ouest Cornouaille est de 1,387 M€ pour la durée du programme, dont 25 % sont consacrés à l'animation et la gestion du programme par le GAL.

Critères de sélection des projets

* **Démarches exemplaires**, innovantes, territoriales, multisectorielles ;

* Intérêt du projet en termes de développement local : quelles sont les **retombées locales** pour le territoire, la commune ?

* Intérêt du projet en termes de **développement durable** : approche environnementale et sociale (écolabels), création de richesse économique, touristique, culturelle...

* Implication des acteurs locaux : **partenariats**, mise en réseau, mutualisation, création d'emploi ; les actions collectives, partenariales sont privilégiées.

* **Pérennité du projet** : Leader doit être une aide au démarrage d'une nouvelle initiative pour lui permettre de durer (« effet levier »).

* Caractère pilote : en termes de nouveau produit, nouvelle méthode, d'organisation, de financements...

* Par type de projets, d'autres critères de sélection pourront être déterminés par le comité de programmation.

■ « LE GROUPE D'ACTION LOCAL: L'AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT »

L'Agence Ouest Cornouaille Développement est une association pour le développement local dont l'action s'étend au territoire du Pays bigouden, du Cap Sizun et du Pays de Douarnenez. Elle est soutenue par ces 4 communautés de communes.

L'AOCD a une mission générale de développement qui s'exerce d'abord dans le domaine touristique avec la gestion des contrats de pays touristiques depuis sa création en 1986. Depuis 1997, c'est le 3eme programme Leader qu'elle est amenée à gérer.

A la demande des élus ou des socio-professionnels, elle est souvent amenée à coordonner d'autres actions dans différents domaines (habitat, aménagement, culture, environnement). Par exemple, l'AOCD intervient actuellement à la demande du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement sur la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale et sur un programme de Gestion Intégrée de la Zone Côtière. Elle peut également répondre à divers appels à projets pour le développement du territoire.

L'Agence Ouest Cornouaille Développement est gérée par un conseil d'administration, composé à parité d'un collège d'élus et d'un collège de socio-professionnels. Les élus sont les représentants des 4 communautés de communes du territoire, du Conseil Général et du Conseil Régional ; les socio-professionnels sont issus des chambres consulaires et des commissions thématiques.

En effet, quatre commissions thématiques : tourisme, culture, environnement, prospective, sont ouvertes à toutes personnes intéressées. Ce sont des lieux d'échange d'idées et de propositions pour le conseil d'administration. Pour le suivi de projets collectifs, des groupes de travail spécifiques peuvent être constitués parallèlement.

L'AOCD emploie 7 salariés :

Responsables développement touristique :
..... *Olga Ansellem et Christiane Le Gall,*
Responsables programme Leader :
..... *Valérie Le Vézo et Véronique Cariou,*
Coordinateur culturel :
..... *Yann Férec,*
Secrétariat, éditions, accueil :
..... *Isabelle Tanneau,*
Accueil, communication, site Internet :
..... *Bénédicte Vedel.*



Contact :

Agence Ouest Cornouaille Développement

Kermaria, BP 52041

29122 Pont-l'Abbé cedex

Téléphone : 02 98 82 30 30 / Télécopie : 02 98 82 32 18

contact@ouest-cornouaille.com / www.ouest-cornouaille.com

